



**Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples**

**43 bd de Magenta , 75010 Paris - 01 53 38 99 99 -  
www.mrap.fr**

## **La guerre d'Algérie en France**

*Cette année 2022 est une année particulièrement importante pour les questions mémorielles : c'est en effet le 60<sup>e</sup> anniversaire de la fin de la guerre d'Algérie en 1962.*

*Cette guerre aura été l'une des plus meurtrières et la plus longue menée par la France sur ce qu'elle considérait encore à l'époque comme « son territoire ». Depuis 1958, le FLN a aussi mené des opérations en France métropolitaine.*

*À partir de 1961, la bataille d'Alger se déplace en France métropolitaine. La police, les CRS, la gendarmerie y pourchassent les militants du FLN, alors même que ceux-ci, qui sont en négociation avec De Gaulle, ont nettement diminué leurs actions.*

*Mais le trio d'octobre 1961 n'entend pas en rester là : Michel Debré, Roger Frey, et Maurice Papon soufflent sur les braises du racisme largement répandu dans la police.*

*Cette histoire commence donc en 1961.*

*L'action du gouvernement, de l'armée, de la police est alors d'une brutalité extrême et se traduit par des massacres d'Algériens en particulier à l'été et l'automne 1961. Cette répression se poursuivra jusqu'en février avec la répression sanglante d'une manifestation pacifique.*

*La guerre finit le 19 mars 1962 avec le cessez-le-feu et en juillet avec enfin l'indépendance de l'Algérie.*

*L'OAS continuera encore quelque temps une guerre sale, une guerre d'assassinats.*

*C'est cette histoire que nous voulons « raconter », car sans la réappropriation de la mémoire, on ne peut guérir les plaies qui nous rongent.*

*Le racisme anti-arabe qui sévit aujourd'hui se nourrit de cette histoire méconnue.*

*C'est pourquoi le MRAP s'est engagé résolument dans la bataille pour que naisse enfin un Musée National de l'Histoire du Colonialisme et donc celle de la décolonisation.*

**MRAP**

## Extrait du livre du 50<sup>e</sup> anniversaire du MRAP

« La guerre coloniale menée en Algérie a eu des répercussions en métropole, ce n'est pas la même guerre et pourtant [...] à plusieurs reprises le risque de la prise du pouvoir par les militaires a été rendu possible ; la poursuite de la guerre pousse à la mise en cause des libertés de la presse, d'associations, de réunions. Des journaux sont censurés ou saisis, des journalistes poursuivis, des réunions, des manifestations interdites, des films interdits. La police traque les militants du FLN en France mais aussi les Français qui les soutiennent (dont certains militants du MRAP). »

### Le 17 octobre 1961

Le 17 octobre 1961, s'écrivait dans Paris l'une des pages les plus sombres de l'histoire coloniale française. Ce « jeudi noir », plusieurs cortèges de manifestants algériens, hommes, femmes, enfants dont beaucoup s'étaient endimanchés, défilaient pacifiquement dans Paris, bravant le couvre-feu discriminatoire imposé par Maurice Papon, alors préfet de Paris Il était « conseillé de façon pressante » aux « Français Musulmans d'Algérie », les FMA comme étaient appelés les Algériens à l'époque, de « s'abstenir de circuler dans Paris et dans la banlieue de 20 h 30 à 5 h du matin ». La police charge, matraque, tire sur la foule.



Des Algériens sont ligotés et jetés dans la Seine. Dans la cour de la préfecture, sous les yeux de Maurice Papon, ils sont massacrés à coups de crosse. La traque se poursuit toute la nuit. Entre 200 et 400 Algériens sont assassinés cette nuit-là, plus de 11 000 sont raflés, parqués à la Porte de Versailles, au gymnase Vincennes, où ils sont torturés. La plus jeune victime, Fatima Bédar, 15 ans est retrouvée noyée dans le canal St Martin. Beaucoup seront déportés en Algérie, internés dans des camps d'où ils « disparaîtront ».

Une chape de plomb s'abattra sur ce crime qui sera remplacé dans la mémoire collective, par un autre massacre, celui commis au métro Charonne, quelques mois plus tard, le 8 février 1962.

Il faudra plus de 30 ans pour que des historiens, écrivains, cinéastes, militants déchirent le voile de cette « nuit portée disparue ». Aucun responsable de ce crime ne sera poursuivi.

### Le rôle du MRAP

Dès le 12 octobre 1961, dans un communiqué, le MRAP dénonce la décision de Maurice Papon en soulignant son caractère raciste.

Et le 18 octobre 1961, dès le lendemain du massacre, le MRAP décide l'organisation d'un meeting de protestation. Il se tiendra le 8 novembre. La salle Lancry est comble (voir en annexe les tracts du MRAP des 12 et 18 octobre 1961). Depuis, le MRAP n'a jamais cessé d'exiger que ce crime soit reconnu comme un crime d'État. Les avancées sur cette question, nous les devons au combat inlassable de militants, d'historiens, d'écrivains comme Claude Liauzu, Didier Daeninckx, Jean-Luc Einaudi, Olivier Lecour Grandmaison, à des films comme « Octobre à Paris » de Jacques Panijel qui sera interdit et ne sortira en salle qu'en 2011, ou encore le documentariste Medhi Lalaoui !

Metz, 1961: retour sur une ratonnade



Une affaire vite enterrée

Enterrement d'Aoueg M' Marek, seul Algérien officiellement mort suite à la ratonnade

La même chape de plomb a couvert la chasse à l'homme intervenue quelques mois plus tôt en Lorraine. Dans cette zone frontalière et ouvrière, l'engagement de travailleurs algériens dans le conflit est important. Les femmes y participent aussi, souvent comme agents de liaison. La rivalité entre MNA et FLN est violente, la répression des autorités françaises est sanglante. Les événements les plus graves auront lieu le 23 juillet 1961 à Metz où sont stationnés 1500 parachutistes mutés d'Algérie suite au putsch du 21 avril. À la suite d'une bagarre dans un dancing, des militants du FLN tuent le serveur et un

soldat. Pour le venger, 350 « bérets rouges » mènent une véritable chasse à l'homme dans la ville dans les quartiers où résident les Nord-Africains. Les témoins font état de lynchages, d'hommes poussés dans la Moselle. Le bilan officiel sera de 4 morts et 28 blessés ; la LDH estime le nombre des blessés à une centaine. Le même jour, au moins deux Algériens sont tués à Nancy.

## Le procès Papon

**Au procès de Maurice Papon à Bordeaux en 1997**, sur sa responsabilité dans la déportation des enfants juifs de 1942 à 1944, le MRAP qui s'était constitué partie civile et était représenté par Pierre Mairat, a choisi comme témoin Jean-Luc Einaudi qui intervient sur le massacre du 17 octobre. En effet, la défense de Papon s'appuyait sur la thèse : « en 42, je n'ai fait qu'obéir aux ordres ». L'argumentation du MRAP était : « peut-être, mais le 17 octobre c'est vous, Maurice Papon qui donniez les ordres, passant de l'antisémitisme de 42 à un racisme anti-arabes dont vous aviez déjà fait preuve dans la répression en Algérie même ». Papon poursuivra Einaudi en diffamation pour avoir déclaré dans la presse : « je persiste et je signe : un massacre a été commis à Paris le 17 octobre 1961 sous les ordres de Maurice Papon ». Jean-Luc sera défendu par Pierre Mairat, au nom du MRAP. Deux archivistes de la ville de Paris témoigneront : « des documents apportent la preuve incontestable du massacre opéré à Paris par les policiers le 17 octobre 1961 et les journées et semaines suivantes. Nous taire eût été commettre une faute au regard du code international de déontologie des archives ». Elles seront mises à l'écart mais Papon est débouté. Le procureur conclut : « la 17<sup>e</sup> chambre estime que dès lors que l'on admet que la version officielle des événements de 1961 semble avoir été inspirée par la raison d'État et que l'extrême dureté de la répression d'alors doit appeler, de nos jours, des analyses différentes, qui n'excluent pas l'emploi du mot massacre ». C'est une première victoire, la seconde fut en 1999 avec la reconnaissance par l'Assemblée Nationale du terme de « guerre d'Algérie » pour parler de ce que l'on nommait hypocritement jusqu'alors « événements d'Algérie ».

En 2001, Bertrand Delanoë, alors maire de Paris, pose, à l'initiative de David Assouline, une plaque commémorative en hommage aux victimes du 17 octobre sur le pont Saint-Michel ; de nombreuses villes (Nanterre, Saint-Denis, Aubervilliers, La Courneuve...) ont inauguré des places ou des rues en mémoire de ce massacre mais le combat continue d'autant que les nostalgiques de l'Algérie française tentent d'implanter des stèles à la mémoire de l'OAS.

À l'occasion du 40<sup>e</sup> anniversaire du 17 octobre, Nicole Borvo, au nom du groupe communiste a déposé un projet de loi au Sénat « tendant à la reconnaissance de la répression d'une manifestation à Paris le 17 octobre 1961 ». Ce projet est resté lettre morte.

## L'OAS

**L'organisation d'extrême droite OAS (Organisation de l'Armée Secrète)** multiplie les attentats visant les intellectuels, les organisations syndicales, le MRAP, les militants communistes ; ils sont responsables de 71 morts et 394 blessés en France.

- 31 mars 1961 : assassinat par l'OAS de Camille Blanc, maire d'Évian qui avait accepté que sa ville reçoive des délégués du FLN en négociation avec le gouvernement français,
- 8 septembre 1961 : attentat de Pont sur Seine, visant à faire sauter la voiture du général De Gaulle,
- 23 septembre 1961 : attentat à la bombe de l'OAS contre les locaux de Témoignage chrétien, à Paris,
- 4 janvier 1962 : attaque à Paris du siège du Parti communiste par l'OAS,
- 17 janvier 1962 : « nuit bleue » à Paris. L'OAS fait sauter une vingtaine de bombes. L'une d'elles vise l'immeuble du vice-président du Sénat Geoffroy de Montalembert. Une quinzaine d'attentats seront également commis une semaine plus tard.
- 7 février 1962 : plusieurs attentats à la bombe sont menés par l'OAS en région parisienne au domicile de diverses personnalités : deux professeurs de droit, Roger Pinto et Georges Vedel, deux journalistes, Serge Bromberger et Vladimir Pozner blessé grièvement, le sénateur communiste Raymond Guyot dont la femme est blessée. Celui visant l'appartement d'André Malraux à Boulogne-Billancourt blesse grièvement une fillette, Delphine Renard âgée de quatre ans qui perdra la vue, ce qui choque profondément l'opinion publique.



Des organisations syndicales et politiques se réunissent le soir du 7 février et lancent l'appel à une manifestation le 8 février :

**« TOUS EN MASSE, ce soir à 18h30, place de la Bastille**

*Les assassins de l'OAS ont redoublé d'activité. Plusieurs fois dans la journée de mercredi, l'OAS a attenté à la vie de personnalités politiques, syndicales, universitaires, de la presse et des lettres. Des blessés sont à déplorer ; l'écrivain Pozner est dans un état grave. Une fillette de 4 ans est très grièvement atteinte. Il faut en finir avec ces agissements des tueurs fascistes. Il faut imposer leur mise hors d'état de nuire. Les complicités et l'impunité dont ils bénéficient de la part du pouvoir, malgré les discours et déclarations officielles, encouragent les actes criminels de l'OAS.*

*Une fois de plus, la preuve est faite que les antifascistes ne peuvent compter que sur leurs forces, sur leur union, sur leurs actions. Les organisations soussignées appellent les travailleurs et tous les antifascistes de la région parisienne à proclamer leur indignation, leur volonté de faire échec au fascisme et d'imposer la paix en Algérie. »*

Le texte est signé des organisations syndicales CGT, CFTC, UNEF, SGEN, FEN et SNI. Le PCF, le PSU, les Jeunesses communistes, les Jeunesses Socialistes Unifiées, la Jeunesse Ouvrière Chrétienne et le Mouvement de la Paix s'associent à l'appel.

## **8 février 1962 : Charonne**

**La manifestation est interdite** et Maurice Papon donne l'ordre de la réprimer, avec l'accord du ministre de l'Intérieur Roger Frey et du Président de la République, Charles de Gaulle.

Les manifestants sont sauvagement agressés par les brigades spéciales de la police au carrefour du métro Charonne : ils sont matraqués, jetés à terre, refoulés dans la bouche de métro dont les grilles ont été fermées. Sur la foule entassée, les policiers jettent des grilles d'arbres en fonte, les manifestants sont pourchassés jusque dans les couloirs d'immeubles, les cafés. Tard dans la soirée on apprend qu'il y a des morts, 8 dont 3 femmes et un adolescent de 15 ans, 250 blessés dont une centaine grièvement atteints. Un mois et demi après succombe à ses blessures une 9<sup>e</sup> victime. Les victimes : Anne-Claude Godeau, Fanny Dewerpe, Suzanne Martorell, Daniel Féry (15 ans), Jean-Pierre Bernard, Édouard Lemarchand, Hippolyte Pina, Maurice Pochard et Raymond Wintgens.



Cinq jours après le drame, un million de personnes défilent dans Paris en direction du cimetière du Père-Lachaise pour manifester leur soutien aux victimes de Charonne .

Aucun policier ne sera poursuivi. Les enquêtes n'aboutiront pas. Le Premier ministre renouvellera aussitôt sa confiance à Maurice Papon, lequel restera préfet de police de Paris jusqu'en janvier 1967. Le 17 juin 1966, une loi d'amnistie sera votée, couvrant les répressions des manifestations de 1961 (le massacre du 17 octobre 61 et celles de 1962, notamment).

## La France du refus



12 000 jeunes Français ont refusé de combattre en Algérie. Ils ont soit déserté, soit sont partis à l'étranger soit sont entrés en clandestinité. Le livre d'Henri Alleg, « *La question* » publié en février 58, celui de Pierre Vidal Naquet, « *L'affaire Audin* » en mai 58 ou encore « *La Gangrène* » de Khider Seghir en juin 59 sont saisis, censurés mais circulent clandestinement. L'Action civique non-violente créée en 1958 avait pour objectif le soutien aux réfractaires.

## Actes de rébellion

**Des femmes se couchent sur les rails** pour empêcher les trains transportant les militaires de partir. À Eymoutiers, la municipalité s'oppose au passage des convois militaires. À Mourmelon, 2000 réservistes, entassés dans le camp, sans ordre et sans cadre, manifestent violemment. À Dreux, un bataillon de marche du train des équipages, le 584<sup>e</sup>, met à sac la gare avant de partir pour Marseille... À Grenoble, des centaines de manifestants réussirent à bloquer la gare pendant 6 heures pour faire obstacle au départ des rappelés : aiguillages pris d'assaut, grue renversée sur les rails, bagarre avec les CRS... À Marseille, les dockers refusent de charger le matériel militaire.

## Les porteurs de valises

**Le réseau Jeanson**, un groupe de militants français agissant sous l'impulsion de Francis Jeanson opéra en tant que groupe de soutien du FLN durant la guerre d'Algérie principalement en collectant et en transportant fonds et faux papiers d'où leur nom de « porteurs de valises ». Ses membres sont d'abord des intellectuels, des avocats, des prêtres, des universitaires mais aussi des employés et des ouvriers. Le réseau est démantelé par la Direction de la Surveillance du Territoire (DST). Le procès s'ouvre le 5 septembre 1960 au tribunal permanent des forces armées de Paris pour « atteinte à la sécurité extérieure de l'État ». Dix-huit Français sont inculpés. Cinq sont en fuite à l'ouverture du procès. Quatorze des inculpés sont condamnés le 1<sup>er</sup> octobre à dix ans de prison, et les trois autres à respectivement à cinq ans, trois ans et huit mois. Neuf

sont acquittés. En 1966, tous les condamnés sont amnistiés. Des militant·e·s du MRAP feront partie de ces « porteurs de valises » ; Catherine Ballestero, l'une d'entre eux, témoigne « *pour moi qui avais subi la politique antisémite de la France de Pétain et du nazisme, la filiation du fascisme hitlérien et de la dérive de l'armée française était d'autant plus évidente que mon compagnon était un Républicain espagnol exilé* ». Arrêtée avec son compagnon, puis tous les deux libérés, ils se réfugient en Grande-Bretagne.

## AUJOURD'HUI LE COMBAT POUR LA VÉRITÉ CONTINUE...

**L'œuvre de reconnaissance et de justice pour laquelle le MRAP se bat depuis tant d'années est loin d'être achevée.**

Le président Emmanuel Macron a reconnu l'assassinat de Maurice Audin. Le 16 octobre 2021, il a au Pont de Bezons reconnu la responsabilité de Maurice Papon : il a désigné un coupable mais un seul coupable. Nous voulons, nous, que les crimes du 17 octobre 1961 soient reconnus officiellement comme crimes d'État, **comme crime de l'État français**.

Jacques Chirac a reconnu la responsabilité du gouvernement de Vichy dans la déportation des Juifs. Notre pays s'honorait à faire de même pour ceux commis pendant la guerre d'Algérie ici et là-bas. Nous le devons aux victimes, à leurs familles, à l'histoire mais aussi parce que le racisme anti-arabes ou anti-musulmans d'aujourd'hui a ses racines entre autres, dans le passé colonial de la France, la guerre d'Algérie et les crimes commis .

C'est une nécessité pour le présent et pour l'avenir, d'autant que nous avons un autre sujet d'inquiétude : malgré les promesses présidentielles, l'accès après cinquante ans aux archives sensibles pourrait connaître de nouveaux obstacles. En effet, une nouvelle réglementation vient d'être introduite par l'Assemblée Nationale, (loi du 30 juillet 2021, article 25) par le biais d'un article contenu dans le « *projet de loi relatif à la prévention d'actes de terrorisme et au renseignement* » (PATR, article 19). Le fait que ce soit dans le cadre d'une telle loi à caractère sécuritaire que le pouvoir entende « régler » cette question de l'accès aux archives, par essence scientifique et culturelle (les archives sont du ressort du ministère de la Culture) est tout un symbole ! Cet article modifie en profondeur le sens de la loi sur les archives de 2008. Il instaure quatre catégories de documents qui ne peuvent être consultés même après 50 ans, au nom du secret défense. Or, il ne peut y avoir de vérité sans l'accès aux archives. L'arrêté du 22 décembre 2021 qui, pour le seul cas des archives relatives à la guerre d'Algérie, les rend communicables dès maintenant sans attendre un délai de 75 ans) favorisera la recherche mais n'annule pas l'effet nocif de cet article de la loi PATR.

**Nous tenons à rendre hommage à Mouloud Aounit, ancien Secrétaire Général du MRAP qui a joué un grand rôle dans ce combat du MRAP pour la vérité et la justice.**

### Poème de Katep Yacine sur le 17 octobre 1961

*Peuple français, tu as tout vu,  
oui tout vu de tes propres yeux,  
tu as vu le sang couler,  
tu as vu la police assassiner les manifestants et les jeter dans la Seine,  
la Seine rougissante n'a pas cessé les jours suivants de vomir à la face du peuple de la  
Commune  
les corps martyrisés qui rappelaient aux Parisiens leur propre révolution, leur propre  
résistance ;  
peuple français tu as tout vu, oui tout vu de tes propres yeux.  
Et maintenant vas-tu parler ?  
Maintenant vas-tu te taire ?*

**Le MRAP, lui, ne s'est jamais tu...**

# octobre 1961 : Les tracts du MRAP, l'honneur du MRAP



## COMMUNIQUE

### Une déclaration du M.R.A.P. à propos des mesures prises contre les Algériens

Le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix (M.R.A.P.) tient à souligner le caractère raciste du communiqué publié par la Préfecture de Police le 5 octobre 1961, et à exprimer l'émotion des antiracistes.

Le M.R.A.P. rappelle qu'aux termes mêmes de la Constitution Française :

- tous les citoyens sont libres et égaux en droit, sans qu'il y ait à distinguer de leur lieu d'origine, de leurs croyances philosophiques ou religieuses ;
- que cette liberté et cette égalité ne trouvent leurs limites que dans le cadre de la Loi ;
- qu'en aucun cas la liberté ou l'égalité d'un groupe de citoyens ne peuvent être réduites à raison de la seule croyance et du seul lieu de naissance de ces citoyens.

On ne peut transgresser ces principes sans, du même coup, porter gravement atteinte aux fondements démocratiques de notre pays.

Monsieur le Préfet de Police, en "conseillant de la façon la plus pressante" aux "Français Musulmans d'Algérie" de s'abstenir de circuler la nuit de 20 h 30 à 5 h 30, en leur recommandant très vivement de ne circuler en toute occasion, qu'isolément ; en décidant la fermeture à 19 h. des débits de boisson tenus et fréquentés par eux, institua, en fait et contrairement au droit français, un véritable couvre-feu pour un seul groupe de citoyens déterminés par leur confession et leur lieu de naissance présumé.

Le M.R.A.P. souligne la nocivité d'un tel communiqué officiel publié alors que la guerre d'Algérie a déjà gravement contribué à la renaissance du racisme en France.

Le M.R.A.P. appelle tous les antiracistes, tous les républicains à s'associer à sa protestation.

Il appelle tous les gens de coeur à affirmer et à promouvoir en toute occasion, par tous les moyens, l'esprit de fraternité et de compréhension humaine en vue de contribuer à la création d'un climat favorable à la recherche d'une solution pacifique par la négociation qui ne peut se fonder que sur le respect de la dignité de tous les hommes dans leur diversité.

Paris, le 12 octobre 1961





© 01 53 38 99 99

## UNE DECLARATION DU M.R.A.P.

APRES LES MANIFESTATIONS DES TRAVAILLEURS ALGERIENS  
A PARIS

-----

Le Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et pour la Paix ( M.R.A.P. ) qui a dénoncé le caractère discriminatoire des mesures prises récemment à Paris à l'encontre des musulmans, exprime son émotion profonde et sa réprobation, à la suite des brutalités commises pour réprimer la protestation de ceux que frappent ces mesures.

Alors que des Algériens, hommes, femmes et enfants, défilaient pacifiquement et dignement, on compte parmi eux des centaines de blessés et des morts, deuils cruels s'ajoutant aux injustices et aux inégalités qui sont leur lot quotidien. Sans aucun doute, de tels événements, encourageront les ultras d'Algérie qui se livrent avec une impunité quasi totale, depuis un certain temps, à d'odieux pogromes contre les musulmans.

Le M.R.A.P., qui déplore toutes les violences engendrées par la guerre d'Algérie, et auxquelles seule la paix peut mettre fin, s'incline douloureusement devant ces nouvelles victimes et souligne une fois encore la gravité de la situation. La guerre d'Algérie nourrit le racisme, accumule les ruines et les souffrances, perpétue les méthodes contraires à la démocratie, et, favorisant un climat de pré-fascisme, pèse dangereusement sur l'avenir de notre pays lui-même.

Le M.R.A.P. saluant les prises de position récemment rendues publiques en faveur de la compréhension et de l'humanité, en appelle à la conscience de tous les Français : ceux de France dont la protestation doit faire cesser ces mesures et ces méthodes inadmissibles, contraires aux nobles traditions de notre pays et qui portent si gravement atteinte à son prestige dans le monde; ceux d'Algérie, qui doivent comprendre que les massacres d'innocents perpétrés dans les rues d'Alger et d'Oran sont le plus sûr moyen de ruiner définitivement leur avenir sur cette terre.

Il faut que notre peuple exprime envers ceux qui souffrent l'esprit de compréhension, de fraternité humaine auquel il fut toujours si profondément attaché.

Il faut que s'exprime avec une force accrue la volonté de voir finir le drame algérien par une négociation rapide et loyale, fondée sur le respect de la dignité de tous les hommes.

Paris, le 18 octobre 1961



© 01 53 38 99 99